



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Pierre Poirier, président, et tenue le 14 mars 2018 à 17h00, au 100 place de la Mairie à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Sont présents :
Monsieur Pierre Poirier
Monsieur Steve Perreault
Monsieur Denis Chalifoux
Monsieur Daniel Charette
Monsieur Richard Forget
Madame Anne-Guyline Legault
Monsieur Jean-Philippe Martin
Monsieur Carl Montigny

Est aussi présent : Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, président, la séance ordinaire est ouverte à 17h00.

RÉSOLUTION 490-03-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Martin :

D'ADOPTER l'ordre du jour après avoir ajouté les items suivants :

- 4.5 Demande à la MRC des Laurentides de revoir la possibilité de permettre l'utilisation de sacs compostables pour la collecte des matières organiques des municipalités membres de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs
- 4.6 Adhésion de la Municipalité de Val-Morin à la RITL

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2018
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Affectation de sommes provenant du surplus libre pour l'embauche des écoconseillers
 - 4.2 Avis de motion – règlement numéro 008-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics
 - 4.3 Présentation du projet de règlement numéro 008-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics
 - 4.4 Abrogation de la résolution numéro 08-04-2011 relative à la désignation des sites internet où seront publiés la politique de gestion contractuelle et l'hyperlien permettant d'accéder à la liste des contrats
 - 4.5 Demande à la MRC des Laurentides de revoir la possibilité de permettre l'utilisation de sacs compostables pour la collecte des matières organiques des municipalités membres de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs
 - 4.6 Adhésion de la Municipalité de Val-Morin à la RITL



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

5. TRÉSORERIE

- 5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer
- 5.2 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 001-11 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 5.3 Dépôt du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2017

6. OPÉRATIONS

- 6.1 Octroi de contrats à SRAD communications
- 6.2 Octroi d'un contrat à Focus gestion de flotte et carburant inc.

7. Période de questions

8. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 491-03-2018

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2018

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2018, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Daniel Charette :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2018, tel que rédigé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 492-03-2018

AFFECTATION DE SOMMES PROVENANT SURPLUS LIBRE POUR L'EMBAUCHE DES ÉCOCONSEILLERS

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite procéder à l'embauche de quatre écoconseillers pour la période estivale 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les crédits prévus au budget régulier de l'année 2018 ne sont pas suffisants.

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux :

D'AFFECTER la somme de 20 000 \$ provenant du surplus libre au compte 02 13000 141 pour l'embauche de quatre écoconseillers.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

AVIS DE MOTION 493-03-2018

RÈGLEMENT NUMÉRO 008-2018 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur Carl De Montigny un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 008-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 008-2018 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Monsieur Carl De Montigny présente le projet de règlement numéro 008-2018.

RÉSOLUTION 494-03-2018

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 08-04-2011 RELATIVE À LA DÉSIGNATION DES SITES INTERNET OÙ SERONT PUBLIÉS LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE ET L'HYPERLIEN PERMETTANT D'ACCÉDER À LA LISTE DES CONTRATS

CONSIDÉRANT QUE la loi prévoit que la politique ou le règlement sur la gestion contractuelle (Article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*) de même que l'hyperlien permettant d'accéder à la liste des contrats (article 477.6 de la *Loi sur les cités et villes*) soient publiés sur Internet ;

CONSIDÉRANT QUE la RITL n'avait pas, jusqu'à tout récemment, de site Internet ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 05-04-2011 adoptée par le conseil d'administration le 15 avril 2011 désignait, pour les fins de l'application des articles précités, les sites Internet des municipalités membres de la Régie intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE la RITL a maintenant son propre site Internet et que la politique de gestion contractuelle ainsi que l'hyperlien permettant d'accéder à la liste des contrats y sont publiés.

Il est proposé par Monsieur Daniel Charette :

D'ABROGER la résolution numéro 08-04-2011.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 495-03-2018

DEMANDE À LA MRC DES LAURENTIDES DE REVOIR LA POSSIBILITÉ DE PERMETTRE L'UTILISATION DE SACS COMPOSTABLES POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES DES MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS LACS

CONSIDÉRANT QUE le site de la Régie intermunicipale d'Argenteuil Deux-Montagnes où seront traitées les matières organiques des municipalités membres de la RITL accepte l'utilisation des sacs compostables ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités de la RITL considèrent que l'utilisation de sacs compostables favoriserait l'adhésion et la participation des citoyens à la collecte des



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

matières organiques.

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux :

DE DEMANDER à la MRC des Laurentides de revoir la possibilité de permettre l'utilisation de sacs compostables pour les matières organiques aux citoyens des municipalités membres de la RITL.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 496-03-2018

ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN À LA RITL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a manifesté son intention d'adhérer à la Régie intermunicipale des Trois-Lacs ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15.1 de l'entente régissant les municipalités membres de la RITL autorise telle adhésion moyennant le consentement de toutes les municipalités déjà parties à l'entente ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15.5 de ladite entente, les conditions d'adhésion seront consignées dans une annexe devant être jointe à l'entente pour en faire partie intégrante.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

D'ACCEPTER l'adhésion de la Municipalité de Val-Morin, aux conditions suivantes :

- 1.- Toutes les municipalités déjà parties à l'entente devront autoriser cette adhésion ;
- 2.- Ladite adhésion prendra effet le 1^{er} janvier 2019. Toutefois, le service de collecte et transport des matières résiduelles sur le territoire de Val-Morin ne débutera qu'à compter du 1^{er} janvier 2020.
- 3.- La contribution financière exigible de la Municipalité de Val-Morin au chapitre des immobilisations antérieures est de 43 514 \$. Cette contribution pourrait être facturée par la RITL en 2019 ou en 2020, au choix de la Municipalité de Val-Morin.

La Municipalité de Val-Morin devra s'engager à respecter toutes et chacune des obligations et conditions qui sont prévues à l'entente régissant la RITL ainsi qu'à la présente résolution;

Le texte de la présente résolution constitue l'annexe qui sera jointe à l'entente pour en faire partie intégrante, après signature par chacune des parties.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 497-03-2018

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés du 27 janvier au 2 mars 2018 totalise 1 309 249.90 \$ et se détaille comme suit :

| | |
|---|-----------------|
| Chèques : | 1 131 345.68 \$ |
| Prélèvements : | 130 456.20 \$ |
| Salaires, frais et remises gouvernementales : | 47 448.02 \$ |
| Total : | 1 309 249.90 \$ |

Il est proposé par Monsieur Steve Perreault:

D'APPROUVER la liste des déboursés comprenant les chèques # 939 à 947 et 949 à 956 pour un montant de 1 131 345.68 \$, les paiements directs pour un montant de 130 456.20 \$



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS


ainsi que les salaires, frais et remises gouvernementales d'un montant de 47 448.02 \$, pour un total de 1 309 249.90 \$.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÉGLEMENT 001-11 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 27 janvier 2018 au 2 mars 2018 par les responsables d'activités budgétaires.

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport financier de la RITL pour l'exercice financier 2017, préparé par Senez de Carufel CPA inc.

RÉSOLUTION 498-03-2018 OCTROI DE CONTRATS À SRAD COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit faire l'acquisition de temps d'ondes pour l'utilisation des radios de communication pour les nouveaux camions ;

CONSIDÉRANT l'offre de SRAD Communications.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

D'OCTROYER un contrat à SRAD Communications pour l'achat de temps d'ondes au coût de 20.00\$ par mois plus les taxes applicables pour une durée approximative de 26 mois, soit du 26 janvier 2018 au 31 mars 2020, le tout conformément à son offre de service numéro 117440.

D'OCTROYER un deuxième contrat à SRAD Communications pour l'achat de temps d'ondes au coût de 20.00\$ par mois plus les taxes applicables pour une durée approximative de 25 mois, soit du 16 février 2018 au 31 mars 2020, le tout conformément à son offre de service numéro 117636.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 499-03-2018
OCTROI D'UN CONTRAT À FOCUS GESTION DE FLOTTE ET CARBURANT INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit procéder à la location de trois unités véhiculaires FOCUS pour les nouveaux camions ;

CONSIDÉRANT l'offre de FOCUS Gestion de flotte et carburant inc.;

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux :

D'OCTROYER un contrat de location à FOCUS Gestion de flotte et carburant inc. pour trois unités véhiculaires au coût de 182.85\$ par mois plus les taxes applicables pour une durée soixante mois, soit du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2023.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.



Gilles Bélanger

PÉRIODE DE QUESTIONS


Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 500-03-2018
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux de lever la présente séance à 17h12.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE



Pierre Poirier
Président



Gilles Bélanger
Secrétaire-trésorier